

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE
Des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	12

Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 21 mars 2024

Date de la convocation
15.03.2024
Date d'affichage
15.03.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars à 20 heures,
le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence
de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLERENTIN Raphaël,
Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, Mme BOSSE Stéphanie, M. VUILLE
Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, Mme DUNOYER
Marie, M. CONVERSY Éric, M. BOUVET Jérémie, M. SÉRAPHIN Gilles,
Mme PEREIRA Jocelyne.

A été nommé secrétaire de séance : M. GIRAT Martin

Délibération n° 2024.018

Objet de la délibération

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL

Considérant que le tableau des effectifs des emplois permanents de la commune de Morillon comprend aujourd'hui 2 postes d'adjoints administratifs territoriaux, actuellement pourvus par des fonctionnaires et fonctionnaires stagiaires ;

Considérant que, dans le cadre de la délibération n°2023.98 du 19 octobre 2023, le Conseil municipal a approuvé le recrutement sur un poste saisonnier d'adjoint administratif territorial d'un agent qui exercera pendant la saison hivernale les missions de secrétaire médicale sur la maison médicale de Morillon ;

Considérant que ce contrat ne pouvant excéder 6 mois, et étant donné que le besoin relatif à ce poste est amené à perdurer, il est proposé au Conseil municipal de créer un poste d'adjoint administratif territorial, poste de catégorie C, pour assurer le recrutement d'une secrétaire médicale ;

Aussi,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu le budget communal ;

Vu le tableau des effectifs ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet ;
- **AJOUTE** ce poste au tableau des effectifs de la commune de Morillon ;
- **OUVRE** les crédits nécessaires dans le budget communal ;

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le Maire



Simon BEERENS-BETEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.